

Mise en place de la REOMI

Cc de l'Agglomération Migennoise



1 Bis Rue des Ecoles

Bp 113

89400 Migennes

[Voir le site internet](#)

Edwige Monange

dechet@migennois.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) regroupe 8 communes et rassemble près de 15 000 habitants.

Communes	Population lors du dernier recensement	Population en 1999	Evolution (%)	Part dans la population totale (%)	
Bassou	Population légale 2010 entrée en vigueur le 1er janvier 2013	886	739	19.89	5.87
Bonnard		950	779	21.95	6.29
Charmoy		1190	1 209	-1.57	7.88
Cheny		2489	2537	-1.89	16.48
Chichery		468	461	1.52	3.10
Epineau		727	661	9.98	4.81
Laroche		1311	1363	-3.82	8.68
Migennes		7085	8174	-13.32	46.90
Total CCAM	15106	15923	-5.13	100.00	

La CCAM est compétente sur l'ensemble de la gestion des déchets : ordures ménagères résiduelles (OMR), tri sélectif, déchèteries et encombrants.

Les ordures ménagères et les encombrants sont collectées en porte à porte en régie et traités par un prestataire. Le tri sélectif des emballages ménagers, du verre, des journaux/revue/magazine et des textiles s'opère en points d'apports volontaires depuis la fin des années 1990. Collecte, tri et traitement sont assurés par des prestataires. Deux déchèteries sont en service depuis le début des années 2000 pour les autres flux (déchets d'équipements électriques et électroniques, cartons, déchets verts, gravats, tout venant, déchets dangereux). Le haut de quai est en régie, le bas de quai est confié à des prestataires.

Les performances de tri obtenues en PAV sont inférieures à celles de collectivités similaires et encore

trop de déchets recyclables sont mis avec les ordures ménagères résiduelles tout comme trop de déchets divers sont déposés sauvagement sur les PAV.

Depuis fin 2013, suite aux lois Grenelle de l'Environnement, la CCAM travaille à la mise en œuvre de la part incitative dans le financement de son service déchets. Une étude, subventionnée par l'ADEME, a ainsi été confiée à Espelia (ex Service Public 2000) pour définir les conditions de mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service déchet. Cette étude s'est achevée début novembre 2015.

De plus, de mai à octobre 2015, les services de la CCAM ont réalisé une seconde étude sur la faisabilité de collecter les déchets recyclables d'emballages et de papiers, en porte à porte et en régie, et non plus en point d'apport volontaire en prestation de service.

Les résultats et les propositions de ces deux études ont été présentés en courant novembre aux différentes instances de la CCAM. Le 23 novembre 2015, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour :

§ La mise en place, courant 2016, de la collecte sélective des déchets recyclables en porte à porte (qui conduira à modifier également le rythme actuel des collectes d'ordures ménagères : passage 1 fois par semaine au lieu de 2)

§ La mise en place de la tarification incitative en test technique, courant 2017, puis en comptabilité réelle à compter de 2018.

Par ailleurs, Citéo, l'écoorganisme chargé de mettre en œuvre la collecte des emballages ménagers, a lancé début 2015 un appel à candidatures pour la seconde phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur le territoire national. Il s'agit de collecter dorénavant tous les plastiques d'emballage (les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, les blisters...). La CCAM s'est portée candidate et a été retenue fin septembre 2015. La date de début de cette « extension des consignes de tri » a été fixée par le centre de tri au 15 juin 2016. Toutefois, dans un souci de simplifier la communication, l'extension des consignes de tri débutera pour la CCAM en même temps que les collectes sélectives en porte à porte.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La création de la collecte sélective en porte à porte associée à l'extension des consignes de tri constitue une opportunité de redynamiser le tri sélectif tel qu'il est pratiqué sur le territoire. La consigne à donner aux habitants « mettre au sélectif tous les emballages en plastiques » est simple et permettra de communiquer avec un nouveau message clair, un cadre plus global de transformation de l'exercice de la compétence déchets.

Enfin, pour répondre à une fréquentation de plus en plus forte, il est projeté d'agrandir l'une des deux déchèteries du territoire en triplant sa superficie.

Pour résumer, la politique « déchets » de la CCAM se décline donc en quatre axes :

§ Collecte sélective en porte à porte à partir de septembre 2016,

§ Extension des consignes de tri à la même date,

§ Mise en œuvre de la tarification incitative en test sur 2017 et en réel à partir de 2018,

§ Agrandissement d'une des deux déchèteries et mise en service courant 2018 une fois l'autorisation préfectorale d'exploiter obtenue.

L'idée générale est de mettre à disposition des usagers tous les outils pour leur faciliter le tri et ainsi réduire le volume de leurs ordures ménagères afin de pouvoir les convaincre que tout est mis en œuvre pour qu'il puisse réduire le montant de ce qu'ils paieront en tarification incitative en réduisant le volume d'ordures ménagères produites.

Depuis janvier 2016, la préparation de la mise en œuvre de ces trois axes est en cours :

§ Marché d'acquisition des matériels (benne à ordures ménagères, sacs, bacs pucés, lecteurs de puces, logiciel comptable),

§ Recrutements de personnels (chauffeurs, ripeurs, comptable),

§ Contacts préparatoires avec les syndicats de copropriétés, les bailleurs sociaux, les mairies,

§ Définition des besoins en matière de communication, choix d'un cabinet de communication.

Résultats quantitatifs

De ces études ont découlé les premières simulations de grilles tarifaires construites sur les principes suivants :

§ Une part fixe (« abonnement ») : calculée en fonction du volume du bac à ordures ménagères affecté à l'utilisateur, ouvrant droit aux différents aspects du service déchets (collecte des ordures ménagères, des recyclables et des encombrants, accès aux déchèteries) et intégrant un usage minimal du service fixé à 12 levées

§ Une part variable : calculée en fonction du nombre de levées réalisées au-delà du nombre minimum,

§ Seul le flux d'ordures ménagères sera concerné par l'incitativité, cela afin d'inciter les usagers à utiliser le plus possible les filières de valorisation des déchets pour qu'ils puissent réduire facilement la quantité de déchets présentés à la collecte des ordures ménagères en triant plus et mieux, notamment avec la mise en œuvre simultanée de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique,

§ Pour les usagers collectés en porte-à-porte en bacs collectifs (grands immeubles), la grille tarifaire est conçue sur le même modèle que pour les usagers collectés en porte-à-porte en bacs individuels sauf que la facture sera envoyée au gestionnaire de l'immeuble qui se chargera de la répartition entre les appartements au prorata de la surface habitable (comme pour les autres charges),

§ Pour les usagers particuliers collectés en sacs prépayés, une part fixe et une part variable (nombre de sacs achetés) spécifiques,

§ Pour les usagers qui ne sont pas présents toute l'année : un seul tarif pour les résidences secondaires en bacs individuels, qui se base sur une estimation générale de 3 personnes présentes 13 semaines par an en moyenne

§ Pour les usagers professionnels : même principe que pour l'habitat individuel, l'usage supérieur du service étant financé le cas échéant par les tarifs associés aux bacs de grande capacité.

A l'issue de la présentation des grilles tarifaires le 23 juin 2015 le bureau communautaire a retenu le projet de grille avec une part fixe à hauteur de 70%. Cela a permis de finaliser l'étude et d'y illustrer l'impact potentiel du passage de la TEOM à la REOMi sur les différents types de foyers. Le rapport final

a été remis en octobre 2015, il a été étudié en bureau le 4 novembre 2015 où la volonté de sécuriser le financement du service en augmentant la part fixe à hauteur de 75 % a été manifestée par les Elus.

En commission déchets élargie à l'ensemble des conseillers municipaux intéressés du 10 novembre 2015 ces dispositions ont été validées 23 novembre 2015, elles ont été votées.

Résultats qualitatifs

Le tableau ci-dessous compare les tonnages par flux et totaux de 2015 (dernière année complète dans l'ancienne organisation du service) avec ceux de 2017 (première année complète dans la nouvelle organisation).

L'année 2016 a été une année de transition (8 mois dans l'ancienne organisation, 4 mois dans la nouvelle) et ses tonnages étaient entre ceux de 2015 et ceux de 2017.

Types de déchets	TONNAGES		Variations %
	2015	2017	
Collectes			
Ordures ménagères	4660	2706	-42
Emballages et papiers	474	970	105
Verre	354	482	36
Textile	53	66	25
Encombrants (PâP)	65	47	-29
SOUS TOTAL collectes	5606	4270	-24
Déchetteries			
Encombrants	918	1091	35
Meubles	0	144	
Ferraille	165	194	18
Cartons	47	95	102
DEEE	85	93	9
Pneus	13	12	-9
Huiles de vidange	5	6	13
Huile alimentaire + Lampes + Piles	1	1	30
Déchets dangereux	25	25	0
SOUS TOTAL déchèteries	1259	1660	32
Déchets vert + bennes	1120	2544	127
Gravats	679	844	24
SOUS TOTAL déchèterie AVEC gravats et déchets verts	3058	5048	65
TOTAUX			
TOTAL GENERAL HORS gravats et déchets verts	6865	5930	-14
TOTAL GENERAL	8664	9318	8

Ce tableau met en évidence la réussite du projet :

- 42% d'ordures ménagères résiduelles produites en moins : effet de la redevance incitative,
- hausse du tri en sacs jaunes (+105% sur emballages et papiers, +36% sur le verre) et en déchèterie (+65%) : effets cumulés de la collecte sélective en porte à porte, de l'extension des consignes de tri et de la REOMi.

Et un bémol : un tonnage global en hausse (mais intégrant un meilleur comptage des gravats et des déchets verts en 2017 par rapport à 2015, un biais n'est pas exclu).

Les données de l'année 2018 ne sont pas toutes disponibles à la date de rédaction du présent dossier. Nous pouvons toutefois indiquer :

- Ordures ménagères : 2567 tonnes
- Tri sélectif en porte à porte : 997 tonnes
- Encombrants en porte à porte : 48 tonnes
- Verre : 495 tonnes

Soit des tonnages dans la continuité de ceux observés en 2017, toujours en hausse sur le tri et en baisse sur les ordures ménagères.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- **Collecte**

La mise en place de la REOMi n'impactera pas directement la collecte. En effet, comme la CCAM réorganise son service de collecte des ordures ménagères en régie en « fini quitte » (2 passages par semaine) pour créer une CSPàP et pour arrêter le fini quitte (1 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois tous les 15 jours en CSPàP), c'est à ce niveau là que le service est impacté.

Les tableaux ci-dessous résument l'évolution de l'organisation des tournées de collecte et l'impact sur les effectifs dédiés à la seule collecte.

Détail des effectifs en situation actuelle	ETP	Détail des effectifs nécessaires au projet	ETP
2 chauffeurs + 2 chauffeurs/ripeurs + 3 ripeurs	7	2 chauffeurs + 2 chauffeurs/ripeurs + 3 ripeurs	7
Chef de service ≈ 0,5 chauffeur	0,5	Chef de service ≈ 0,3 chauffeur (pendant congés d'un chauffeur)	0,3
Intérim ripeur cumulé (avec congés, hors maladie)	≈ 1,5	Intérimaires « permanents »	≈ 1,6
-	-	Intérimaires (pendant congés des ripeurs)	≈ 0,54
Total	≈ 9	Total	≈ 9,44

Jour	Situation actuelle (hors congés, hors maladie)			Nb d'agents au départ			Projet (hors congés, hors maladie)			Nb d'agents au départ		
				Titulaires	Intérim	Total	Titulaires	Intérim	Total	Titulaires	Intérim	Total
Lundi	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R		6	0	6	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	7	2	9
Mardi	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	 1PL + 1 R	7	1	8	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	7	2	9
Mercredi	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R		6	0	6	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	7	2	9
Jeudi	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R		6	0	6	 1PL + 2 R	 (si besoin)	 (si besoin)	3 (+ ?)	0 (+ ?)	3 (+ ?)
Vendredi	 1PL + 2 R	 1PL + 1 R	 1PL + 1 R	6	1	7	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R	7	2	9
Samedi	 1PL + 2 R	 1PL + 2 R		6	0	6						

Dans le projet, 4 jours sur 5, il y a un déficit de $9 - 7 = 2$ titulaires donc $= 2 \times 4/5 = 2 \times 0.8$ ETP (résultat identique à celui obtenu par les calculs sur le planning annuel 2016).



= benne pour ordures ménagères



= benne pour tri sélectif

PL = chauffeur poids lourd

R = ripeur

(source : étude interne de réorganisation du service déchets)

Le nombre d'agent affecté à la collecte va s'accroître car les tonnages collectés en porte à porte vont augmenter par le fait qu'une prestation de service (collecte des PAV) va être remplacée par un travail en régie (CSPàP).

La CCAM profite de cette réorganisation générale pour :

§ Améliorer les conditions de travail des agents : obligation de pause et de douche, deux ripeurs systématiquement derrière chaque benne pour répartir les tonnages,

§ Résorber de l'emploi précaire en recrutant des agents sous contrat à la place d'intérimaires pris au coup par coup.

L'arrêt du « fini quitte » va par ailleurs dégager du temps de travail à budget constant (les agents de collecte sont payés à temps plein lorsqu'ils sont en « fini quitte »), temps qui sera utilisé notamment pour la gestion des sacs jaunes, des bacs jaunes, des bacs bordeaux et des sacs prépayés.

- **Communication**

La CCAM ne dispose pas de service de communication. Elle a donc décidé de confier à un prestataire spécialisé la création d'un plan de communication, la mise à jour des documents d'information des usagers (consignes de tri), la création des documents indispensables (guide de tri, calendrier de collecte).

La mission confiée au cabinet L&M couvre les domaines suivants :

§ Conseils pour l'élaboration d'un plan de communication : 2000 euros HT,

§ Dossier de presse : 550 euros,

§ Création, impression et envoi avec courrier d'accompagnement du guide du tri : 4970 euros,

§ Conception du visuel de flanc de benne : 350 euros,

§ Formation sur une journée de 12 agents maximum : 900 euros la journée,

§ Réunions publiques : 900 euros la journée,

§ Conception, impression et distribution du calendrier de collecte : 2240 euros,

Planning

Echéances	Etapas
Avril 2013/novembre 2015	Etude Espelia relative à l'instauration d'une tarification incitative
Mars/mai 2015	Dossier de candidature à l'appel à projet d'Ecoemballages pour l'extension des consignes de tri
Mai/novembre 2015	Etude interne sur la création de la CSPàP et la refonte des tournées OMR
Novembre 2015	Délibération actant la mise en œuvre de la CSPàP et de la REOMi
Décembre 2015/février 2016	Préparation du budget déchets 2016
Décembre 2015/mai 2016	Contacts avec bailleurs sociaux, syndicats, mairies, gros producteurs de déchets
Février/mars 2016	Rédaction, publication et remise des offres pour le marché de fournitures de sacs, bacs, lecteurs de puces, enquête de dotation, logiciel comptable
Avril/Mai 2016	Commission d'appel d'offre, choix des fournisseurs et commandes
Avril/Mai 2016	Contacts avec les artisans, commerçants, professions libérales
Avril/Mai 2016	Définition précise du plan de communication avec le cabinet L&M
Echéances	Etapas
Mai 2016/ 2017	Montage du dossier d'autorisation préfectoral d'exploiter l'extension de la déchèterie d'Epineau
Mai/juin 2016	Communication sur l'extension des consignes de tri et première communication sur la CSPàP, informations précises des mairies
Juin/novembre 2016	Elaboration du nouveau règlement du service déchets
Juin/août 2016	Distribution des bacs jaunes et sacs jaunes
Août/septembre 2016	Seconde communication sur la CSPàP, distribution du calendrier de collecte 2017
Septembre 2016	Mise en place des nouvelles collectes ordures ménagères et CSPàP, réunions publiques d'information

Echéances	Etapas
Septembre/octobre 2016	Installation du logiciel comptable et des lecteurs de puces
Octobre/novembre 2016	Enquête de dotation et distribution des bacs pucés bordeaux
Octobre/décembre 2016	Premiers tests de la chaîne bacs pucés, lecteurs de puces, logiciels comptable
Novembre 2016	Distribution du calendrier de collecte 2017
Novembre 2016	Choix de généraliser les bacs jaunes pour 2017, préparation du budget déchets 2017, détermination de la grille tarifaire, validation du règlement du service déchet
Janvier/décembre 2017	Année test REOMi avec facturation à blanc
Janvier/Mars 2017	Retrait des colonnes emballages et papiers sur les PAV
Novembre 2017	Distribution du calendrier de collecte 2018, mise à jour éventuelle du guide de tri et du règlement du service déchets
Novembre 2017	Choix de généraliser les bacs jaunes pour 2018 (si pas fait sur fin 2016), préparation du budget déchets 2018, détermination de la grille tarifaire
Janvier 2018	Mise en œuvre de la REOMi, arrêt de la TEOM
2018	Travaux d'extension de la déchèterie d'Epineau

Moyens humains

1. Evolution des équipes de la structure instaurant la Tarification Incitative

Le service déchets de la CCAM a été restructuré pour répondre à la nouvelle organisation mise en place. Deux équivalents temps pleins ont été recrutés pour renforcer les équipes de collecte afin d'assurer la collecte sélective en porte à porte.

Un demi ETP a été mis à disposition du service balayage par la Ville de Migennes pour libérer du temps au responsable balayage pour structurer et assurer un service de gestion des bacs.

Une direction de l'environnement a été créée au sein de la CCAM.

Un ETP a été recruté pour assurer l'accueil des usagers et la facturation REOMi.

Moyens financiers

Synthèse comptable du service :

		Opérations non ventilables	Collecte	Traitement des OM	PAV	Déchèteries	TOTAL	Rappel 2014	Variation entre 2014 et 2015 en %age
Fonctionnement	Dépenses	155 510,11	487 512,92	422 475,94	144 514,58	245 585,82	1 416 182,55	1 455 105,54	-1,18%
	Recettes	1 982 802,98	58 584,85	0,00	107 144,79	5 878,27	2 162 490,85	1 949 795,50	10,40%

Financement du service :

TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)	1 453 537 €
REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères)	-
Redevance spéciale et assimilés (cartes déchetterie professionnels)	240 €
Vente de produits (composteurs et conteneurs)	430 €
Reprises de matériaux et interressement	41 606 €
Soutien accordé par Ecofolio	12 316 €
Soutien accordé par OCADEEE	4 923 €
Soutien accordé par Eco-Emballages	53 224 €
Prog. De prévention /participation ADEME	0 €
Autres produits: location conteneurs, remboursement sur salaires du personnel et sinistres, participation tickets restaurant, régularisation TVA Triadis, produit des cessions (camions)...	56 949 €
Amortissement subventions	12 576 €
Excédent de fonctionnement reporté	516 690 €
Immobilisation/travaux en régie	-
Budget général	-
	2 152 491 €

Moyens techniques

Les tournées de collecte ont été repensées (condensées en 1 passage par semaine au lieu de 2) et placées essentiellement sur les 3 premiers jours de la semaines afin de laisser les deux derniers jours pour le tri sélectif.

Une tournée spéciale ordures ménagères a été créée pour les immeubles et les commerces de bouche (sur inscription) le vendredi pour assurer un passage avant le weekend (pour les grands immeubles, 2 passages OM par semaine maintenant contre 6 avant).

Les secteurs de collecte ont été dessinés (voir documents présents à l'axe 2).

Pour assurer les tournées supplémentaires, une benne à ordures ménagères neuve de 26 tonnes a été acquise sur marché publique début 2016 faisant passer le parc de bennes de 2 bennes 26 tonnes + 1 benne 19 tonnes + 1 « mulet » 19 tonnes à 3 bennes 26 tonnes + 2 « mulets » 19 tonnes.

L'ensemble s'est déroulé conformément aux prévisions et peut être résumé par le tableau ci-dessous.

Jours	Avant septembre 2016			Nombre d'agents au départ			De septembre 2016 à décembre 2016			Nombre d'agents au départ		
	Equipages au départ			Titulaires	Intérim	Total	Equipages au départ			Titulaires	CDD	Total
Lundi	1PL + 2 R	1PL + 2 R		6	0	6	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	7	2	9
Mardi	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 1 R	7	1	8	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	7	2	9
Mercredi	1PL + 2 R	1PL + 2 R		6	0	6	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	7	2	9
Jeudi	1PL + 2 R	1PL + 2 R		6	0	6	1PL + 2 R			3	0	3
Vendredi	1PL + 2 R	1PL + 1 R	1PL + 1 R	6	1	7	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	7	2	8
Samedi	1PL + 2 R	1PL + 2 R		6	0	6						

= benne pour ordures ménagères = benne pour tri sélectif PL = chauffeur poids lourd R = ripeur

Face au succès de la collecte sélective en porte en porte et à la hausse impressionnante des tonnages de tri entre septembre 2016 et janvier 2017 et à la baisse progressive et spectaculaire des ordures ménagères, trois ajustements ont été opérés :

§ Fin 2016 pour le 1^{er} janvier 2017 : fusion dans les tournées existantes du mardi de la tournée OM du vendredi dédiée à 2 communes,

§ Au 1^{er} janvier 2017 : passage à un seul ripeur sur la tournée spéciale commerces de bouche et immeubles du vendredi,

§ Fin janvier 2017 : mise en place de deux bennes pour réaliser chaque tournée de collecte de tri sélectif, sans changement des tournées ou des calendriers distribués aux usagers.

Ces ajustements se résument dans le tableau ci-dessous.

Jours	Janvier 2017			Nombre d'agents au départ			Depuis février 2017			Nombre d'agents au départ		
	Equipages au départ			Titulaires	Intérim	Total	Equipages au départ			Titulaires	CDD	Total
Lundi	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9
Mardi	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9
Mercredi	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 2 R	9	0	9
Jeudi	1PL + 2 R			3	0	3	1PL + 2 R	1PL + 2 R		6	0	6
Vendredi	1PL + 2 R		1PL + 1 R	5	0	5	1PL + 2 R	1PL + 2 R	1PL + 1 R	8	0	9
Samedi												

= benne pour ordures ménagères = benne pour tri sélectif PL = chauffeur poids lourd R = ripeur

Ces ajustements avaient été anticipé dans l'organisation prévue et ont donc pu être mis en œuvre sans difficulté pour adapter le service au changement des pratiques des habitants.

La CCAM a profité de cette réorganisation générale pour :

§ Améliorer les conditions de travail des agents : obligation de pause et de douche, deux ripeurs systématiquement derrière chaque benne pour répartir les tonnages à chaque fois que nécessaire,

§ Résorber de l'emploi précaire en recrutant des agents sous contrat à durée déterminée puis sous statut de fonctionnaire à la place d'intérimaires pris au coup par coup,

§ Arrêter le « fini quitte »,

§ Affecter les agents sans tournée le jeudi (« case(s) vide(s) » dans les tableaux ci-dessus) à la gestion des bacs jaunes et bordeaux,

§ Faire tournées ses équipages sur toutes les tournées pour assurer la suppléance mutuelle (maladie, congés...).

Partenaires mobilisés

Le marché d'équipement et de fourniture pour la redevance incitative et la collecte sélective en porte à porte comportait trois lots :

- Lot 1 attribué à Plastic Omnium : fourniture des bacs jaunes et bordeaux, des puces, des lecteurs de puces montés sur bennes, du lecteur portatif de secours, établissement du premier fichier des redevables,
- Lot 2 attribué au Groupe Barbier : fournitures des sacs jaunes translucides et des sacs prépayés dédiés aux ordures ménagères pour les foyers ne pouvant avoir de bac bordeaux,
- Lot 3 attribué à Balère SARL : logiciel de facturation et lecteur de puces portatif relié au logiciel.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Implication des élus
- Travail d'équipe en "mode projet"
- Forte communication auprès des habitants
- Formation / explication / motivation des agents de collecte

Difficultés rencontrées

- Dimensionnement des bacs / nombre personnes au foyer
- Hostilité d'une petite partie de la population
- Gestion en habitation verticale

Recommandations éventuelles

- Bien définir les principes de mise en oeuvre en amont (habitat vertical / pavillonnaire)
- Quand une idée (un principe) est justifiée et argumentée, ne pas en changer sous la pression d'une minorité non silencieuse.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | DECHETERIE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ARTISANAT | REDEVANCE | DECHET ENCOMBRANT | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Contact ADEME

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté